

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 décembre 2023 à 17 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin, formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences :

Les conseillères M<sup>me</sup> Jasmine Sharma et Diane Morin.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste ainsi que la directrice générale adjointe et greffière par intérim M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Minute de réflexion*

#### **23-12-1185 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 décembre 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

#### **23-12-1186 Mesure disciplinaire / Employée n° 0757 / Suspension sans solde**

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Olivier Van Neste, directeur général, datée du 19 décembre 2023, laquelle s'inscrit dans le contexte de manquements commis par l'employée n° 0757;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employée n° 0757 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature et de l'ensemble des faits et des circonstances;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit entérinée la recommandation de suspension sans solde du 19 décembre 2023 au 6 janvier 2024 inclusivement;

QUE le directeur général soit autorisé à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employée de la présente résolution;

QUE le directeur général, la directrice générale adjointe, la directrice du Service des ressources humaines, le trésorier et tout autre directeur, service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

#### **23-12-1187 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**23-12-1188 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 17 h 01 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Directrice générale adjointe et greffière par intérim